Réf. Farde e-Assemblées : 2441050

N° OJ : 181

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "City Mine(d)".- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les objectifs climatiques ambitieux de la Ville de Bruxelles de diminution de 55% des émissions sur son territoire d'ici 2030 et de neutralité carbone pour 2050 ;

Vu la volonté de la majorité de développer le premier Quartier à Energie Positive de la Région (accord de majorité – p. 118) ;

Vu que par Quartier à Energie Positive, on entend « un quartier durable, faisant la part belle à la biodiversité et produisant plus d' énergie qu'il n'en consomme. » (accord de majorité – p. 117) ;

Vu la décision du Collège du 26/09/2019 de participer au programme Européen «Positive Energy District» et notamment de valider le périmètre du Quartier Nord comme zone expérimentale pour le développement du premier Quartier à Energie Positive ;

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur dans la transition énergétique et dans l'émergence d'une Ville co-construite ;

Vu la problématique de communauté d'énergie - qui consiste en la mise en commun d'une source de production locale d'énergie verte dans un périmètre déterminé – et les nombreux intérêts qu'elle présente, citons :
- permettre au plus grand nombre de consommer de l'énergie verte et locale ;
- sensibiliser plus largement à la consommation énergétique ;
- renforcer l'engagement énergétique et climatique des participants autour d'un projet de quartier concret ;

Considérant que la société "City Mine(d)" est un acteur innovant dans les communautés d'énergie et sur le point d'initier un projet intitulé "Court-Circuit" dans le cadre du Contrat de Quartier Héliport-Anvers ayant pour but la mise en place d'une communauté d' énergie sur le site du Foyer Laekenois ;

Étant donné la demande de soutien financier adressée à la Ville par City Mine(d) pour des activités complémentaires indispensables à la réalisation d'une communauté d'énergie, l'élaboration d'une cartographie sociotechnique pour aligner possibilités techniques, intérêts sociaux et possibilités au niveau des infrastructures / technologies avec l'implication des habitants, d'experts, et des services du Foyer Laekenois ;

Il est proposé au Collège de soutenir City Mine(d) dans ce projet ambitieux, innovant et participatif.

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87966/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 25.000,00 EUR à City Mine(d) asbl (B.C.E. 0461.702.974) pour l'élaboration d'une cartographie sociotechnique.

Article 2 : La dépense y relative de 25.000,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :